

L'an DEUX MIL DIX-NEUF, le VENDREDI 29 NOVEMBRE, à 17 h 03, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en cinquième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 20 h 50).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

ANNETTE Gilbert/ LOWINSKY Jacques/ ORPHÉ Monique (arrivée à 18 h 23 au Rapport n° 19/5-024 - partie au Rapport n° 19/5-057)/ MAILLOT Gérald/ VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini/ FRANÇOISE Gérard/ ADAME Brigitte (partie au Rapport n° 19/5-017)/ HOAREAU Jean-François/ CLAIN Claudette/ COUDERC Alain/ FONTAINE Gabrielle/ BELDA David/ PESTEL René Louis/ ISIDORE Marylise/ DELORME Éric/ ANDAMAYE Marie-Annick/ CHOPINET Gérard/ VOLIA-GARNIER Laetitia/ KICHENIN Virgile (arrivé après l'appel nominal à 17 h 12)/ BOMMALAIS Geneviève/ EUPHRASIE Didier (arrivé à 18 h 00 au Rapport n° 19/5-014)/ LESCAT Michel/ SUDNIKOWICZ Christiane/ ASSABY Maximilien (arrivé à 17 h 25 au Rapport n° 19/5-007)/ MAMODE Nourjhan/ CADJEE Ibrahim/ HUMBLOT Nicole/ JAVEL François (parti au Rapport n° 19/5-052)/ DUCHEMANN Yvette/ FIDJI Jean-Claude/ NAILLET Philippe/ BARDINOT Sonia/ VARONDIN Frédéric (parti au Rapport n° 19/5-047)/ BAREIGTS Éricka (partie au Rapport n° 19/5-014)/ ARLANDON Corine/ SILOTIA William/ BÉLIM Audrey/ FOURNEL Dominique (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ ANILHA Fernande/ HOARAU Serge (arrivé à 17 h 38 au Rapport n° 19/5-008)/ DOKI-THONON Lisianne (partie au Rapport n° 19/5-042)/ HUBERT Richenel/ TÉCHER Régis/ MOREL Jean-Jacques (arrivé à 17 h 49 au Rapport n° 19/5-011 - partie au Rapport n° 19/5-058)/ LATRA Sylvie/ JEAN-PIERRE Philippe (arrivé à 17 h 19 au Rapport n° 19/5-003)

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

À son départ (20 h 21 / Rapport n° 19/5-057)

ORPHÉ Monique

par DELORME Éric

À son départ (18 h 12 / Rapport n° 19/5-017)

ADAME Brigitte

par MAILLOT Gérald

Pour toute la durée de la séance

HOARAU Brigitte

par FONTAINE Gabrielle

MARCHAU Jean-Pierre

par SUDNIKOWICZ

LOYHER Jeanne

par JAVEL François

(jusqu'au Rapport n° 19/5-052)

À son départ (17 h 58 / Rapport n° 19/5-014)

BAREIGTS Éricka

par LOWINSKY Jacques

Pour toute la durée de la séance

MÉLADE Thierry

par BELDA David

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

LAGOURGUE Michel

par MOREL Jean-Jacques

(jusqu'au Rapport n° 19/5-058)

À l'arrivée de son mandataire (17 h 38 / Rapport n° 19/5-008)

VITRY Faouzia

par FOURNEL Dominique

Pour toute la durée de la séance

HO-SHING Cynthia

par HUBERT Richenel

Les membres présents, au nombre de 46 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

(1)	ANNETTE Gilbert ANDAMAYÉ Marie-Annick BOMMALAIS Geneviève FONTAINE Gabrielle HOAREAU Jean-François LESCAT Michel MAMODE Nourjhan VITRY Faouzia HUBERT Richenel	(Président) (délégués/ Ville)	au titre du CCAS de Saint-Denis	Rapport n° 19/5-014
	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre du Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles	
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lokal de la Source	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de Run Action	
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR	
	ADAMÉ Brigitte VOLIA-GARNIER Laetitia	(déléguées/ Ville)	au titre du CRIJ de la Réunion	
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre du CAP	
	ANNETTE Gilbert KICHENIN Virgile BÉLIM Audrey VOLIA-GARNIER Laetitia HOAREAU Jean-François	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la MLN	
	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF	
	(1)	ANNETTE Gilbert CADJEE Ibrahim CHOPINET Gérard CLAIN Claudette ADAME Brigitte HO-SHING Cynthia	(Président) (délégués/ Ville)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
BOMMALAIS Geneviève		(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC	
ANDAMAYÉ Marie-Annick		(lien de parenté)	au titre du BCD	
CHOPINET Gérard		(lien de parenté)	au titre du CRGSH	
LOWINSKY Jacques		(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball	
COUDERC Alain		(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis	

KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 19/5-018
------------------	------------------	---------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-019
-------------	------------------	----------------------	---------------------

BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-020
-------------	------------------	----------------------	---------------------

CCAS Centre communal d'Action sociale  
CRIJ... Centre régional d'Information Jeunesse de la Réunion  
MLN Mission locale Nord  
CDÉ... Caisse des Écoles de Saint-Denis  
BCD Basket Club dionysien  
OMS Office municipal des Sports  
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison de la Réunion  
CAP Club Animation Prévention  
CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences Intrafamiliales  
ADÉSC Association dionysienne d'Éducative sportive canine  
CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap  
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) absente à la séance

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

## ÉLUS INTÉRESSÉS

(suite)

FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-021
FONTAINE Gabrielle	sur la Colline des Camélias	à titre personnel	Rapport n° 19/5-022
(1) DUCHEMANN Yvette NAILLET Philippe LOYHER Jeanne FRANÇOISE Gérard HOARAU Serge	(déléguée/ Département) (délégués/ CINOR)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 19/5-028
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-031
KICHENIN Virgile	(délégué/ Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 19/5-032
ORPHÉ Monique	(déléguée/ Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 19/5-033
(2) ADAME Brigitte	(déléguée/ Ville)	au titre de la SHLMR	Rapport n° 19/5-056
BELDA David	(délégué/ Ville)	au titre de la SÉDRÉ	Rapport n° 19/5-058

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
SHLMR Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion

ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion  
ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement  
SÉDRÉ Société d'Équipement du Département de Réunion

(1) absente à la séance  
(2) partie au Rapport n° 19/5-017

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 9 DECEMBRE 2019 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 46 sur 55.

**LE MAIRE**

**Gilbert ANNETTE**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

**OBJET Bourses de voyages**

Attribution d'une aide individuelle aux Dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets

---

Le présent rapport a pour objectif d'attribuer une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets de voyages.

La jeunesse constitue un axe majeur essentiel de la politique mise en place par l'équipe municipale dionysienne.

À l'image de l'Institut municipal des Langues, du Projet éducatif global, du Plan anglais, à travers son action en faveur du développement culturel, de la promotion du sport ou de l'insertion des jeunes, la Ville de Saint-Denis s'est résolument engagée dans l'accompagnement des jeunes dionysiens dans leur parcours de citoyens modernes.

Au cœur de l'action municipale, le développement humain vise à la construction de chantiers innovants et solidaires accessible à tous.

Par Délibération n° 15/2-05 du 25 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé la mise en place d'un dispositif tendant à encourager des projets de voyages. Ce dispositif solidaire prévoit l'attribution d'une aide financière individuelle pour accompagner les jeunes sur la globalité des frais de voyage.

Les bourses de voyages se tournent vers les jeunes qui en ont le plus besoin, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, pédagogiques et économiques. Il s'agit de permettre aux jeunes dionysiens de découvrir le monde, de rompre avec notre insularité, d'aller à la rencontre de nouvelles cultures et de porter un nouveau regard sur l'environnement mondial.

Les dossiers transmis à la Direction « Jeunesse » ont été soumis à l'avis du Comité consultatif pour l'Attribution des Bourses de Voyages réuni le 28 octobre 2019. Pour la période allant du mois de janvier à mars 2020, sur les 285 dossiers examinés par le Comité consultatif, 260 ont reçu un avis favorable pour la concrétisation des projets de voyages, soit un budget de 124 400 euros.

**OBJET**        **Bourses de voyages**  
Attribution d'une aide individuelle aux Dionysiens âgés de 6 à 30 ans pour la concrétisation de leurs projets

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°19/5-011 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Madame VOLIA-GARNIER Laetitia - 2ème adjointe de quartier au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale » et « Culture / Jeunesse / Sport » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE**  
**A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Autorise l'attribution d'une aide individuelle aux jeunes dionysiens âgés de 6 à 30 ans de la liste ci-annexée, pour les projets de voyages de la période de janvier à mars 2020.

**ARTICLE 2**

Approuve les termes de la convention-cadre à conclure entre la Ville de Saint-Denis et le jeune attributaire de l'aide.

**ARTICLE 3**

Autorise la dépense prévue au Budget principal (chapitre 011).



DGA/ Développement Humain  
Direction Jeunesse

## CONVENTION POUR L'ATTRIBUTION D'UNE BOURSE DE VOYAGE

ENTRE

**LA COMMUNE DE SAINT-DENIS**

siège à la Mairie Saint-Denis, 14 rue de Paris, BP 47717 - 97803 Saint-Denis cedex 9,  
représentée par son Maire en exercice, **Monsieur Gilbert ANNETTE**,  
ci-après dénommée « la Commune »,  
d'une part

ET

**M./ Mme**

Né(e) le ..... à .....

Adresse (\*) .....

Adresse mail (\*) ..... @ .....

Téléphone (fixe ou portable) .....

*Si le bénéficiaire est mineur*

Représenté par

**M./ Mme** .....

Né(e) le ..... à .....

Adresse (\*) .....

Adresse mail (\*) ..... @ .....

Téléphone (fixe ou portable) .....

Tuteur ou représentant légal,

d'autre part.

**VU la délibération du Conseil Municipal n° 15/2-05 du 25 avril 2015 instituant la bourse de voyage ;**

**VU l'avis favorable du Comité Consultatif Voyages Jeunes lors de sa séance du 28 octobre 2019 ;**

---

*Les champs marqués d'un astérisque (\*) sont obligatoires. Les données personnelles pourront être utilisées par la Ville de Saint-Denis dans le cadre d'opérations à destination des jeunes.*

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

**Il a été convenu ce qui suit :**

## **PREAMBULE**

Afin d'aider les jeunes à découvrir le monde, de rompre avec notre isolement et leur permettre de revenir avec une plus grande ouverture d'esprit, afin de participer à la réussite de leurs projets culturels, sportifs, citoyens et professionnels et de les préparer à une plus grande mobilité, la Ville a décidé d'instituer un système d'aides appelées bourses de voyage, destiné à leur permettre de réaliser leurs projets de mobilité hors département.

Il s'agit d'une aide individuelle tendant à encourager des projets élaborés collectivement ou à fort intérêt général.

Cette bourse sert à susciter, aider et accompagner des projets innovants et solidaires dans les domaines culturels, sportifs, linguistiques, pédagogiques, économiques et d'insertion. Les projets devront s'inscrire dans une démarche citoyenne, innovante, respectueuse de la parité/égalité homme-femme, humanitaire, équitable, collaborative, durable ou environnementale.

L'attribution de cette bourse se fera dans le respect des principes d'équité, d'égalité et de solidarité.

La Ville souhaite donner la priorité aux jeunes qui n'ont jamais voyagé et, par solidarité, cible les familles qui connaissent des difficultés financières pour concrétiser le voyage de leur enfant.

Les parties conviennent ce qui suit :

### **ARTICLE 1 : OBJET**

Cette convention a pour objet le versement d'une aide sous la forme d'une bourse en faveur de

Cette bourse correspond à une participation aux frais généraux de voyage au départ de la Réunion, dans la limite d'un montant plafond de 500€ dans le cadre du projet .....  
.....décrit dans le dossier de présentation joint à la présente convention et porté par .....

### **ARTICLE 2 : MODALITÉS DU PROJET**

#### **Présentation du projet**

Nature .....

Présentation de l'association, du club, de l'établissement scolaire ou du groupe .....

Date de départ .....

Date de retour .....

Durée du séjour .....

Destination(s) .....

Transport(s) .....

Hébergement(s), lieux envisagé(s) .....

Domaine .....

Démarche .....

Présentation globale du projet de voyage .....

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

## Présentation du budget prévisionnel

<u>Recettes attendues</u>	<u>Prévisions des dépenses</u>
Participation personnelle ..... €	Transport
Subventions ..... €	- billet d'avion ..... €
Sponsors ..... €	- billet de train ..... €
Autres aides à la mobilité	- autre(s) ..... €
<input type="checkbox"/> FEBECS ..... €	Hébergement
<input type="checkbox"/> LADOM ..... €	- nuitée ..... €
<input type="checkbox"/> CONTINUITÉ TERRITORIALE	- restauration ..... €
..... €	Visite ..... €
<input type="checkbox"/> Autre(s) ..... €	Location ..... €
<b>TOTAL RECETTES ..... €</b>	Matériel ..... €
	<b>TOTAL DÉPENSES ..... €</b>

### ARTICLE 3 : MONTANT ET MODALITES DE VERSEMENT DE LA BOURSE DE VOYAGES

La Ville de Saint-Denis s'engage à verser une bourse d'un montant de ..... euros, compte tenu du budget prévisionnel du voyage et de l'enveloppe budgétaire dédiée aux bourses de voyages pour l'année en cours.

Le versement de la bourse s'effectuera par virement :

- au bénéficiaire s'il est majeur,
- au représentant légal, si le bénéficiaire est mineur.

Le versement de l'aide sera échelonné : 70% du montant sera versé sur justificatifs de réservations et les 30% restants sur présentation du titre de transport.

### ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE

Le bénéficiaire s'engage :

- à respecter le dispositif,
- à utiliser la somme versée uniquement pour la réalisation du projet susvisé ;
- à prendre connaissance de toutes les dispositions du règlement d'attribution des bourses de voyages, joint à la présente convention ;
- à transmettre à la Direction Jeunesse toutes les pièces justificatives afférentes à la réalisation du projet de voyage (réservation du billet d'avion, réservation de billets de transports, réservation du lieu d'hébergement, titre de transport retour, justificatifs tenant au projet, ainsi que toute facture pouvant justifier de la concrétisation du projet de voyage,...) ;
- s'il est mineur, à fournir l'autorisation parentale préalable ;

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019



- à fournir un rapport d'activité et financier de son voyage. Une restitution de type participation à un événement jeunes de la Direction Jeunesse, conférence, exposition, spectacle, publication, pourra être organisée ;
- à ce que toute modification du projet de voyage par rapport aux objectifs, à la destination et au calendrier initiaux soit présentée à la Direction Jeunesse et examinée par le comité consultatif avant l'émission du titre de transport.
- à rembourser le montant de la bourse perçue si la réalisation du projet se trouve compromise, annulée ou modifiée par rapport au projet initial. Un titre de recette sera émis par la Direction Jeunesse à cet effet.

## **ARTICLE 5 : RESPONSABILITES**

Les bénéficiaires dégagent la Ville de Saint-Denis de toute responsabilité en cas de problème ou d'accident au cours du voyage.

## **ARTICLE 6 : LITIGES**

Les litiges relatifs à l'exécution et à l'interprétation de la présente convention devront être portés devant le tribunal administratif de Saint-Denis de la Réunion.

Fait à Saint-Denis, le .....

**Pour le Maire  
et par délégation**

**Le bénéficiaire  
(majeur)**

**Le représentant  
ou tuteur légal  
(pour un bénéficiaire mineur)**

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

N° DE DOSSIER	Nom	Prénom(s)	Observation	Montant éligible
267	CANN	Abigaël	Séjour linguistique et culturel à New York et Washington	500,00 €
268	GRONDIN	Leelou		300,00 €
269	TAPSAL	Berezine Marie Magalie		500,00 €
270	IFIANTEPIA	Eloïse		500,00 €
271	FAVRE	Rebecca		500,00 €
274	DEPECHE	Priscilla Marie Sarah		500,00 €
275	PAYET	Thomas		500,00 €
279	RAKOTOMALALA	Faliah Duryonne		500,00 €
278	FORT	Ahinee Lola		500,00 €
9	RASSABY	Karen		Voyage à l'île Maurice
10	LAPIERRE	Maël	500,00 €	
11	KOÉ	Kengi Jean Christian	400,00 €	
12	LEBRETON	Elsa	500,00 €	
13	KOÉ	Aurélie	500,00 €	
14	KOÉ	Corentin	500,00 €	
62	LEPERLIER	Karen	Erasmus avec l'IES Eras de Renueva à Léon - en Espagne	
63	MANDRARA	Horavaka Faraizà		500,00 €
64	ASERVADOMPOULE	Rohan		500,00 €
65	SAÏD SOILIH	Marina		500,00 €
66	FERBLANTIER	William		500,00 €
67	RAZAFINIAINA	Noémie		500,00 €
68	BAILLIF	Célia		500,00 €
69	RABOIS	Roxane		500,00 €
70	MAILLOT	Léopold		500,00 €
71	LOVELACE	Maëva		500,00 €
72	RAZAFIMANIRY	Anjara		500,00 €
73	PAJANIAYE	Julie	500,00 €	
81	CHARITER	Enzo		500,00 €
82	BEIGUE	Nelly		400,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195011-DE  
Date de réception : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

83	de CORIOLIS	Marie		500,00 €
84	BOULEVARD	Théo Damien		500,00 €
85	LABROUSSE	Wilfried		500,00 €
86	HUBERT	Aurélien		500,00 €
87	FONTAINE	Shyrel		500,00 €
88	SAUTRON	Rachel	Voyage linguistique et culturel à Cuba	500,00 €
89	JAMS	Raphaël		500,00 €
90	CLAIN	Julian, Ludovic		500,00 €
91	GRAVINA	Azid		500,00 €
92	GRONDIN	Léa		500,00 €
93	ELLAMA	Lilas, Marie		500,00 €
94	CHAMAND	Matéo		400,00 €
95	SELCHARD	Jodie		500,00 €
1	SILOTIA-APAVOU	Andréïs		300,00 €
2	RAKOTOARIVELO	Aaron		500,00 €
3	SERINGOM MANGALOM	Sheïna	2 Canons à Mayotte : rencontre autour des valeurs du rugby	500,00 €
4	CHARDONNERET	Thibault		500,00 €
5	HOAREAU DALLEAU	Terry		500,00 €
6	ANDRIAMPARANY	Princy Maël		500,00 €
129	AHAMADI	Laïssa		500,00 €
130	ANDY	Indrah		500,00 €
131	MADI	Fatima		500,00 €
132	BARDEUR	Anne		300,00 €
133	GRONDIN	Adel		500,00 €
134	DALONNEAU	Juliette		400,00 €
135	PIRES	Nélya		300,00 €
136	VANDEN WILDENBERG--PAP	Nathanaël, Samuel	Voyage pédagogique en Italie	500,00 €
180	RIVIERE	Guillaume		500,00 €
181	RANDRIAMIFIDY	Maëlle		400,00 €
182	FLORA	Flora		500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-28270410-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

183	DELANOIX	Amélie		400,00 €
184	ROBERT	Allan		500,00 €
185	DAMOUR	Noah		500,00 €
186	DAMOUR	Alan		500,00 €
187	PAYET	Marine		500,00 €
74	MANSARD	Anna Marie Olivia	En route vers la réussite "tiembo larg pas"	500,00 €
76	MITHRDATE	Julien		500,00 €
77	PAJANI	Ryaz		500,00 €
79	SADAYEN	Kuzhandhaivel		300,00 €
80	RAZAFINDRAVAO	Antonio		500,00 €
96	TAVERNIER	Honorine		500,00 €
75	FOUNDI	Amal		500,00 €
97	BOYER	Yvann		Un été au ski et à Paris
98	JOACHIM	Indranie	500,00 €	
99	SERY	Ludivine	500,00 €	
100	ROBERT	Marie Lucie	500,00 €	
101	BODIN	Nelly	500,00 €	
102	BODIN	Mélissa	500,00 €	
103	MOUCAYE	Angély	500,00 €	
104	DÉPECHE	Alan	500,00 €	
105	PINK	Quentin	500,00 €	
106	PINK	Maëilly	500,00 €	
107	HOARAU	Yann	400,00 €	
109	IBAO	Nelcia		500,00 €
110	CLAIN	Emeline		500,00 €
111	Y BHI NIE MERCURE	Marie Lucie		500,00 €
112	ROBERT	Laiija		400,00 €
113	DEPECHE	Naomie		500,00 €
114	LEBON--GUILGORI	Romain		500,00 €
115	LEBON--GUILGORI	Karishma		500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-2194101-011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

116	LEBON	Tatiana	500,00 €
117	LEGROS	Soan	400,00 €
118	MIRANVILLE	Sandrine	500,00 €
119	PATCHE-MURCY	Kaëlyne	500,00 €
120	HOAREAU	Louna	500,00 €
121	ROUGEMONT	Orlane	500,00 €
122	HOAREAU	Maëlle	500,00 €
123	LABACHE	Léoncie	500,00 €
124	SAUTRON	Mathias	500,00 €
125	LEBRETON	Maïlys	300,00 €
126	AINE	Kaysha	500,00 €
127	BENOIT	Ermelyne	500,00 €
128	BENARD	Mérodie	400,00 €
137	CLAIN	Hugo	400,00 €
138	STANISLAS	Keïcha	500,00 €
139	DAREN COURT	Evan	500,00 €
140	SOUBAYE	Emma-Lousie	500,00 €
141	DERFLA	Amandine	400,00 €
142	JAMS	Laurély	500,00 €
143	HUBERT	Quentin	500,00 €
144	MARIE-MARTHE	Lizzie	500,00 €
145	PAYET	Lukas	500,00 €
146	SERSOT MARIE-MARTHE	Jérôme	500,00 €
147	LEGROS	Kenny	500,00 €
148	MELADE	Marc	500,00 €
149	OLIVIER	Soraya	500,00 €
150	ELISABETH	Gabrielle	400,00 €
151	GRAVINA	Warren	500,00 €
152	DIJOUX--DE LOUISE	Keïlla	500,00 €
153	MAERONN	Maeronn	500,00 €

Séjour à la Neige et découverte de Paris

Accusé de réception en préfecture  
974-2191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

153	PAYET	Christie		500,00 €	
155	RIGO	Nino	Classe Périgord noir, de la préhistoire au Moyen Âge	400,00 €	
156	PAYET	Kris		300,00 €	
157	HANG-SI-LAN	Kindsay		500,00 €	
158	NOURRY	Tessa		500,00 €	
159	ROUSSEAU	Lucie		500,00 €	
160	CHAN-TIEN	Mahé		300,00 €	
161	DUC	Flavien		300,00 €	
162	WOAKI	Jade		300,00 €	
163	PAYET	Soan		500,00 €	
164	VAESKEN	Maybel		300,00 €	
165	VERGOZ	Aylan		400,00 €	
166	DELSOCORRO	Eline		500,00 €	
167	GUILLOU	Camille		500,00 €	
168	MUNARI	Nina		400,00 €	
169	BOBATE	Noa		500,00 €	
188	PAYET	Cloé Eléonore		Découverte de l'Ile Maurice	400,00 €
189	CLOTAGATINE	Marie-Floryana			500,00 €
190	AHAMADA	Mahira, Jeanne	500,00 €		
191	PANDORE	Kamila	500,00 €		
192	MIKARA	Rasaonirina Lauriana	500,00 €		
193	MDAHOMA	Hamidou	500,00 €		
194	VEFOUR AMILCARO	Meysson	400,00 €		
195	MDAHOMA	Maria	500,00 €		
196	HOARAU	Liana	500,00 €		
197	CATHERINE	Audrey	500,00 €		
198	SULEMAN	Ayman	500,00 €		
214	RIVIERE	Maxina Flora	500,00 €		
215	DALLEAU	Enora	500,00 €		
197	SOHAN	Sohan		500,00 €	

Accusé de réception en préfecture  
974-25740116-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

38	ROBERT	Owen Maloya		500,00 €	
39	DUGAIN	Luna		500,00 €	
40	DUGAIN	Noé	The 5th karate kyokushin international tournament	500,00 €	
41	LIGDAMIS	Clémentine Anne Laurence		500,00 €	
42	CLAIN	Wendy Princia		500,00 €	
43	MAILLOT	Mattheo		500,00 €	
44	BIERNE	Maxime		500,00 €	
249	BAZAN	Kassyna		Championat de France kick, muaythai, k1	400,00 €
250	MARATCHIA	Sullivan	500,00 €		
251	BACCA	Brandin	500,00 €		
252	CERVEAUX	Kenny	500,00 €		
254	PHLIGIBERT	Marion Marie Vivienne	500,00 €		
255	KARI	Mathéo	500,00 €		
256	GERMANE	Alexis	500,00 €		
257	IGANACHE	Kurtys	500,00 €		
248	ARISTANGELE	Guillaume	500,00 €		
253	CERVEAUX	Mickaël	500,00 €		
258	CAFRAN	Maël Yachan	500,00 €		
172	VALER	Marthe	Participation au congrès Math en Jeans à CHENNAI		400,00 €
173	VALER	Hélène			400,00 €
174	MAREY	Iris		500,00 €	
175	FONTAINE	Romane		300,00 €	
176	MAHADOO	Brenda		300,00 €	
177	ROBERT--HA-SUM	Bruce		500,00 €	
178	CLAIN	Melissa		400,00 €	
179	THUONG-HIME	Liam		500,00 €	
200	GISQUET	Maxime		500,00 €	
15	AHMED	Abdou El-Karim		500,00 €	
210	SALAM	Stéphanie		500,00 €	
206	RAMAZAN TUNA	Maria			500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-209 RAMAZAN TUNA 95011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

170	SALAM	Mathilde		500,00 €
171	RAMIDGE-BANE	Maëva		500,00 €
202	IMAHO BENARD	Marine		500,00 €
203	TESTAN	Maëva		400,00 €
204	TECHER	Manon		500,00 €
205	MAYOT	Victor	Voyage pédagogique en Espagne	500,00 €
207	SADAKALY	Tony		500,00 €
208	SOULAÏMANA	Nazida		500,00 €
209	BROUHAN	Anna		500,00 €
211	NIACAVERE	Endjye		500,00 €
212	PASQUET	Djany Marie Tracy		500,00 €
213	SAUTRON	Lola Rosie Marie		400,00 €
224	YOUSOUF	Fatima		500,00 €
236	CRESCENCE	Benjamin	Objectif Allemagne	500,00 €
225	ABDOU	Mirdani		500,00 €
241	BOYER--DE LARICHAUDY	Harry	Participation conférence EAMUN	500,00 €
243	HOARAU	Gwenaëlle		500,00 €
230	LACOTE	Darell	Objectif Allemagne	500,00 €
232	GENS	Tony		500,00 €
233	DIJOUX	Kessy Anaëlle		500,00 €
234	MARIANNE	Quentin David		300,00 €
199	JODELOT	Léa	Voyage en métropole dans le cadre de la formation guide-soignant	500,00 €
247	MAGDELEINE ELIE	Lionel Jean-Marie	voyage scientifique en australie	500,00 €
216	HILANGO	Alexandre	Congrès Math en Jeans	500,00 €
217	DEPECHE	Samira		500,00 €
226	NOMENDRAZA	Larissa		500,00 €
227	PRIANON	Anne-Laure		500,00 €
228	PALAMA	Gabrielle, Emie		500,00 €
229	PEERBAYE	Alëyna		500,00 €
280	IVADIAMA	Loïck		500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019



218	SINAPAYEN SINAMALE	Medhy Ethan		500,00 €
219	TECHER	Mathilde		500,00 €
220	URBATRO	Tiphaine		500,00 €
221	RASOLOMANANTSOA	Mittie Loane		500,00 €
222	ROSELLY	Léa Clémentine		500,00 €
52	FILAIN	Emma	Stage professionnel et linguistique en Espagne	500,00 €
53	ALI	Raïda		500,00 €
54	ABDOU	Naïra		500,00 €
55	BAMOUDOU	Anitta		500,00 €
56	GRONDIN	Lucia Marie		400,00 €
57	DIJOUX	Gwendoline		500,00 €
58	MOUHTAR	Natacha		500,00 €
59	AQUILIMEBA	Célia		500,00 €
60	AMEMOUTOU	Shana		500,00 €
61	ESSO	Emelyne		500,00 €
259	LUSPOT	Betsy	Voyage en Afrique de Sud 2020	500,00 €
260	NALEM	Sohane		500,00 €
261	MELADE	Mathias, Nico		500,00 €
262	MALBROUCK ANAMATER	Naïssa, Félicienne		500,00 €
263	RAKOTOMALALA	Kezia		500,00 €
264	SAID	Sarah		500,00 €
23	GOURREAU	Xavier	Stage à Dublin	500,00 €
24	ABDOU	Oumaya		500,00 €
25	JAVEL	Solange		500,00 €
26	PASQUA	Hilary		500,00 €
27	RAMIDGE BANE	Tanya		500,00 €
28	SALEM	Manuelie		500,00 €
30	SOUMAÏLA	Raïnata		500,00 €
31	VOLSAN	Raphaël		500,00 €
32	NAËLA	Naëla		500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-20274115-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019

33	JOACHIM	Marion		500,00 €
45	RABOTEUR	Steed	Immersion professionnelle (formation)	500,00 €
46	ABDOU	Sophie		500,00 €
47	DAROUECHE	Housnia		500,00 €
48	OUSSENI	Faniza		500,00 €
49	PANSORO	Coraline		400,00 €
50	JOVIEN	Corentin		500,00 €
16	IMANGA	Frédérique	ERASMUS + DEFI PRO	500,00 €
17	MADI	Noura		500,00 €
18	ACHIRAFI	Naël	ERASMUS + DEFI PRO	500,00 €
21	MOURDANI	Darius	Stage à l'étranger	500,00 €
265	DOMINGUE	Pramila	Voyage en Afrique du Sud 2020	500,00 €
266	FEING-KWOG-CHAN	Noemie		400,00 €
282	KIBIO	Cécile	Formation danse Dancehall	500,00 €
35	TRONQUART	Lucas	Insertion professionnelle	500,00 €
36	LOUISE	Angelina		500,00 €
20	AHMED MANZAKA	Naïma	Séjour Linguistique en Espagne	500,00 €
34	AHMED	Haïda	Formation professionnelle en France	500,00 €
283	ARMAND	Carole	Projet PROVOX	500,00 €
284	SOULA	Soukaïna		500,00 €
285	LADERVAL	Jodie		500,00 €

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20191129-195011-DE  
Date de télétransmission : 09/12/2019  
Date de réception préfecture : 09/12/2019